

Compte rendu du Conseil Municipal

Mercredi 21 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 21 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de Vaucelles et Beffecourt légalement convoqué le 17 novembre 2018 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents : Mesdames CALLAND Rosalie, DUVAL-DASSO Claire, QUIEVREUX Sophie, Messieurs DUMANT Christophe, FRAISE Mathieu, LEVIEL Guy, LEVIEL Nicolas.

Absents : Mme GUILAIN Catherine, Mrs CHOLET Sébastien, DALONGEVILLE Hervé, CATHERIN Sébastien.

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Madame CALLAND Rosalie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte- rendu du conseil municipal du 12 septembre 2018.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBÉRATION :

Délibération n° 1 : Délibération modificative portant sur divers virements de crédits.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Suite à l'état liquidatif de la dotation à l'amortissement des immobilisations 2018 titré et mandaté à hauteur de 2177 € , un ajustement est nécessaire. Il faut donc ouvrir des crédits complémentaires de 1.38€. Une décision modificative est présentée au Conseil pour délibération.

- 1) Eradication balloons fluorescents
 - 2) Etude Assainissement

Virements de crédits comme décrits ci-après :

En dépense : Compte 6811 (op042) : - 1.38 €

Compte 023 : + 1.38 €

En recette : Compte 28031 (op 040) +1,38 €

Compte 021 : - 1 38 €

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°1 portant sur les divers virements de crédits comme décrits ci-dessus.

Délibération n° 2 : Demande de fonds de concours concernant la signalisation et l'achat de matériel pour la sécurité du village.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Mathieu FRAISE propose au Conseil de solliciter la Communauté d'Agglomération du pays de LAON un fonds de concours afin de participer aux dépenses liées à l'achat de radars pédagogiques et aux dépenses de signalisations de sécurité du village.

Le coût de l'opération s'élève à 5 475.80 € HT.

Le montant sollicité représente 2 737.90 €.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Fonds de concours : 2 737.90 €

Commune : 2 737.90 €

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 737.90 € et précise que le Fonds de concours sera imputé au compte 13241 du budget principal de la commune.

Délibération n°3 : Demande de fonds de concours pour l'opération renouvellement du Parc Matériel pour l'entretien paysager.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Mathieu FRAISE propose au Conseil de solliciter la Communauté d'Agglomération du pays de LAON un fonds de concours afin de participer aux dépenses liées au renouvellement du Parc Matériel pour l'entretien paysager.

Le coût de l'opération s'élève à 8 556.01 € HT.

Le montant sollicité représente 4 278.00 €.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Fonds de concours : 4 278.00 €

Commune : 4 278.00 €

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 278.00 € et précise que le Fonds de concours sera imputé au compte 13241 du budget principal de la commune.

Délibération n° 4 : Demande de fonds de concours concernant les frais d'étude pour l'aménagement de la place communale.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Mathieu FRAISE propose au Conseil de solliciter la Communauté d'Agglomération du pays de LAON un fonds de concours afin de participer aux dépenses liées aux frais d'étude pour l'aménagement de la place communale.

Le coût de l'opération s'élève à 792.00 € HT.

Le montant sollicité représente 396.00 €.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Fonds de concours : 396.00 €

Commune : 396.00 €

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un fonds de concours d'un montant de 396.00 € et précise que le Fonds de concours sera imputé au compte 13241 du budget principal de la commune.

Délibération n° 5 : Demande de fonds de concours concernant l'achats de matériel informatique.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Mathieu FRAISE propose au Conseil de solliciter la Communauté d'Agglomération du pays de LAON un fonds de concours afin de participer aux dépenses liées à l'achat de matériel informatique.

Le coût de l'opération s'élève à 2 072.72 € HT.

Le montant sollicité représente 1 036.36 €.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Fonds de concours : 1 036.36 €

Commune : 1 036.36 €

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1036.36 € et précise que le Fonds de concours sera imputé au compte 13241 du budget principal de la commune.

Délibération n° 6 : Demande de fonds de concours concernant l'achat de matériel de réception et de cérémonie.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Mathieu FRAISE propose au Conseil de solliciter la Communauté d'Agglomération du pays de LAON un fonds de concours afin de participer aux dépenses liées à l'achat de matériel de réception et de cérémonie.

Le coût de l'opération s'élève à 3 381.09 € HT.

Le montant sollicité représente 1 690.55 €.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Fonds de concours : 1 690.55 €

Commune : 1 690.55 €

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 690.55 € et précise que le Fonds de concours sera imputé au compte 13241 du budget principal de la commune.

POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

N°7 : Repas du CCAS reporté au dimanche 3 février 2019

Après échange au sein du conseil , il est décidé de travailler une fois de plus, cette année avec le restaurant chez Jeannot pour cette prestation, afin de continuer la démarche du conseil municipal de solliciter les commerçants locaux .

Le budget de 35 € est validé pour le prix du repas par personne.

N° 8 : Vœux 2019 de la commune le dimanche 13 janvier 2019.

Apres réflexion , il est confié l'organisation des vœux à Sophie Quievreux afin qu'une fois de plus ce moment soit une vrai réussite et également un moment de convivialité avec tout les administrés présents . Les conseillers ramèneront une confection de leur choix .

N° 9 : Gazette des 5 rues.

Hervé DALONGEVILLE étant absent, son rapport est reporté au prochain conseil .

N° 10 : Travaux terminés et à venir.

Le curage du fossé de la station d'épuration est terminé, et le dragage de la zone d'attente avant le radier du passage sous la voie ferrée également .

Le drain du bassin d'évacuation des eaux rue du calvaire a été installé et mis en fonctionnement.

N°11 : Décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Des achats de décoration seront effectués par Sébastien CHOLLET afin de continuer la dynamique des années précédentes pour éclairer notre village en ces périodes de fin d' année .

N°10 :Questions diverses.

Mme DUVAL demande si une prime de fin d'année sera remise aux salariés de la commune.

Un membre du Conseil propose que celle-ci soit remise suivant le mérite.

Le Conseil approuve cette décision et précise qu'elle sera versée au mérite, à la présence bénévole lors des cérémonies ainsi qu'à la ponctualité sur le lieu de travail.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire Mathieu FRAISE, est rappelé pour lever la séance à 20h13.

